

Chalette

Magazine municipal / n°37 / avril 2013



Chalette
sur-Loing

Place Commune

www.ville-chalette.fr

*L'enfant entre en contact physique et affectif
avec le livre dans sa petite enfance (p.12).*



Fête de Chalette

P.6



Vers un accord de
coopération

P.14



**Dossier : Les Z.A.C. de Saint-Gobain
et du Château-Blanc, des atouts pour
la Ville et l'Agglomération Montargoise.**

La réforme des rythmes scolaires reportée à 2014

Lundi 25 mars, notre Conseil municipal a validé le report de la réforme des rythmes scolaires, voulue par le Gouvernement, à la rentrée 2014.

Nous avons jusqu'au 31 mars pour décider d'appliquer en 2013 ou 2014 le changement de rythmes scolaires. Au vu de toutes les activités périscolaires que nous menons déjà à Chalette, nous étions techniquement prêts pour une application dès septembre. Mais ce choix, important, je n'ai pas voulu le prendre seul. Aussi, notre Ville a décidé de concerter largement les acteurs de l'Éducation et je regrette que l'État, et plus particulièrement le Ministère de l'Éducation Nationale, n'ait rien fait pour cela.

Aussi, depuis plusieurs semaines, nous avons débattu dans tous les conseils d'école, proposé une motion, édité un numéro spécial du *Faits et Gestes* sur l'école et organisé, vendredi 22 mars,

une grande réunion de concertation à laquelle ont été invités les enseignants, les parents d'élèves et les personnels communaux intervenant dans l'école. Avec plus de 200 participants et un débat riche, un large consensus s'est dégagé pour reporter cette réforme gouvernementale en 2014. Ce délai nous laissera donc le temps d'organiser ce changement d'horaires. Il permettra surtout de nous mobiliser afin que la réforme s'accompagne, pour les enseignants comme pour les communes chargées de la mettre en œuvre, de moyens financiers suffisants et pérennes pour développer nos services publics afin de répondre pleinement aux besoins des familles.

Franck DEMAUMONT,
Conseiller général,
Maire de Chalette-sur-Loing



Réunion sur la réforme des rythmes scolaires 22 mars

Sommaire

P2 – Edito

P3 – Actualités
Budget 2013 : bilan des réunions publiques

P4 – On en parle
Citoyenneté : vers un Conseil Municipal d'Enfants

P5 – L'invitée du mois
Alexandrine Bourgeois, ou les activités d'une diététicienne

P6 – Vivre ensemble
La Fête de Chalette des 1^{er} et 2 juin se prépare avec les associations

P7 – Développement durable
Pourquoi trier ses déchets ?

P8 – Du côté de la radio
Radio Chalette en direct du Printemps de Bourges

P9-10-11 Dossier
Les Z.A.C. de Saint-Gobain et du Château-Blanc : des atouts pour la Ville et l'Agglomération Montargoise

P12 – Arts et Culture
L'enfant entre en contact physique et affectif avec le livre dans sa petite enfance

P13 – Sports et Loisirs
Un contrat éducatif local pour les 11-15 ans

P14 – Libre expression

P15 – Histoire d'avant
Petite histoire de nos rues...

P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10



Actualités

Budget 2013 : bilan des réunions publiques

Vendredi 15 et samedi 16 mars, la Municipalité a convié les Chalettois à une réunion-bilan sur le budget, lequel a été voté le 25 mars dernier.

Dans son introduction, le Maire a souligné que les demandes des Chalettois ont été prises en compte et seront réalisées selon un calendrier en cours d'élaboration.

Maintien des services publics

Lors du débat sur les orientations budgétaires, les élus ont émis la volonté de maintenir les nombreux services publics que la Ville a mis en place, que ce soit dans le domaine de la jeunesse, de l'enfance, de l'école, du sport, des personnes âgées ou dans le cadre de la démocratie participative. Le budget 2013 a donc été préparé de façon à faire face à toutes les dépenses courantes tout en tenant compte des décisions prises par le passé comme la construction du groupe scolaire du Bourg.

La Ville investit pour le présent et l'avenir

Ce nouveau bâtiment sera le plus gros investissement que la Commune ait réalisé depuis de nombreuses années puisque son coût s'élève à 9 millions d'euros TTC. Celui-ci s'étalera sur deux exercices ; pour 2013 il sera de 6 millions d'euros. De même, la Ville réalisera le parvis du nouveau collège Pablo-Picasso (aménagements divers devant le collège) pour un montant de 1 million d'euros. Pour cette réalisation la Ville bénéficie d'une subvention du Conseil général. Le budget 2013 poursuit également ses engagements dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Kennedy-Château-Blanc.

Priorité aux aires de jeux et travaux de voirie

Les demandes des habitants exprimées lors des assises, des porte-à-porte et des réunions publiques, ont été prises en compte. Il a donc été

décidé de reporter en 2014 la réalisation de la 3^e tranche des aménagements de la rue Paul-Painlevé afin de doubler les crédits réservés aux travaux de voirie (400 000 €) et de commencer à renouveler les aires de jeux (100 000 € pour 2013). D'autre part, la Ville devant faire face à une forte démographie et un manque de locaux dans les écoles, il conviendra dès septembre prochain d'ouvrir trois classes. La Ville fait le choix de



durable avec l'extension de l'école Pierre-Perret, ce qui représente à terme un coût de 600 000 euros, dont 200 000 euros pour cette année. Le budget prévoit également des crédits pour permettre le bon fonctionnement des services municipaux (renouvellement de matériels divers) et l'entretien des bâtiments.

Personnel municipal : deux avancées sociales significatives

Le Maire a également tenu à souligner l'effort important que la Ville va

fournir cette année (+20 000 euros) en direction du personnel dans le cadre de la réduction de l'emploi précaire, et en réalisant une remise à plat du régime indemnitaire des agents communaux de catégorie C (les plus bas salaires, soit 90 agents). Ainsi, dès juillet 2013, aucun agent titulaire de la Ville n'aura un salaire inférieur à 1 200 euros.

Des recettes en baisse, des dépenses en hausse

Enfin, le Maire a présenté les contraintes auxquelles la collectivité doit faire face :

- augmentation des cotisations pour le personnel,
- diminution des dotations de l'État aux collectivités, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui diminue de 70 000 euros,
- gel des dotations de l'Agglomération depuis 2010.

Les recettes de la Ville stagnent ou diminuent alors que les dépenses augmentent (charges courantes : énergie, cotisations sociales, assurances...). La Ville a donc été obligée de s'endetter de 5 millions d'euros supplémentaires pour ne pas augmenter les impôts locaux. L'emprunt s'élève à 10 millions d'euros, ce qui implique qu'il ne sera plus possible d'emprunter dans les cinq ans à venir. Cette situation est également due au fait que la Ville attendait une subvention de l'État, la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), de 1 million d'euros pour l'école du Bourg et que celle-ci a été plafonnée à 200 000 euros. Malgré cela, le budget a été voté en équilibre et permettra la pérennité des services à la population.

Brigitte Taleb

On en parle...

Citoyenneté : vers un Conseil Municipal d'Enfants

D'ici quelques mois, la Ville de Chalette disposera d'un Conseil Municipal d'Enfants. Afin d'en savoir un peu plus sur cette toute nouvelle instance, nous avons rencontré Chantal Clément, Adjointe au maire, déléguée à la démocratie participative et à l'éducation populaire.



Chalette Place Commune : La Municipalité a décidé de mettre en place un Conseil Municipal d'Enfants. Quels sont les objectifs recherchés ?

Chantal Clément : Pour les élus, le Conseil Municipal d'Enfants est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants sur la vie de la commune. L'objectif est de sensibiliser les enfants à la citoyenneté et de les amener à participer à la vie de leur cité. Ce sera également pour eux un moyen d'apprendre à débattre, à écouter, à formuler des propositions et à développer un esprit critique. Mais aussi l'occasion, pour ces jeunes élus, d'être consultés et de pouvoir participer à la réflexion et à la réalisation de projets définis en commun.

C.P.C. : Quels sont les enfants concernés par cette initiative et de quelle façon seront-ils élus ?

C.C. : Tout d'abord, il convient de préciser que ce projet s'est élaboré en étroite collaboration avec les écoles élémentaires de la ville, et l'aval de l'Inspection Académique. Les parents sont aussi impliqués puisqu'il leur est demandé, entre autres, une autorisation pour que leur(s) enfant(s) participe(nt) aux différentes réunions (mercredi après-midi ou samedi matin) et initiatives diverses, ainsi que pour le droit à l'image. Les enfants concernés sont ceux des C.E.2 et C.M.1. Ils seront élus pour deux ans par leurs pairs. Le Conseil sera composé de 32 enfants et de 10 suppléants afin de pallier d'éventuelles absences ou

départs de la ville. Chaque école votera pour élire entre 6 et 8 représentants. À noter que la parité devra être respectée (autant de filles que de garçons) en veillant à ce que tous les quartiers de la ville soient représentés.



C.P.C. : Lorsque le Conseil sera élu, est-il prévu un moment de formation pour expliquer le fonctionnement d'un conseil municipal et le rôle des conseillers ?

C.C. : L'élection des conseillers municipaux d'enfants se déroulera le 30 mai, dans les conditions proches de celles d'une élection municipale (bulletins de vote, urnes, isolement, après une campagne électorale dans l'école). Le Conseil Municipal d'Enfants sera présenté officiellement à la Fête de Chalette en juin. Début juillet, deux journées de formation sont prévues avec les élus du Conseil municipal de la ville,

lesquels présenteront le fonctionnement d'un conseil municipal et son rôle. Une visite des équipements de la Ville sera organisée à l'attention des enfants. Durant ces journées, les élus « enfants » pourront choisir la(les) commission(s) dans laquelle(lesquelles) ils souhaiteront siéger. D'autre part, si les équipes enseignantes le sollicitent, un(e) élu(e) municipal(e) pourra intervenir en classe pour préciser un point particulier.

C.P.C. : De quelle manière les propositions du Conseil Municipal d'Enfants seront prises en compte par les élus chalettois ?

C.C. : Le Conseil Municipal d'Enfants n'ayant pas le pouvoir légal de prendre des décisions, aucun conseiller ne sera élu maire. Le Conseil Municipal d'Enfants sera donc présidé de fait par le Maire de Chalette. Après débat, les propositions validées seront soumises pour adoption au Conseil municipal de la ville au même titre que les délibérations prises par les élus chalettois lors des conseils municipaux.

Brigitte Taleb



Alexandrine Bourgeois

Alexandrine Bourgeois, ou les activités d'une diététicienne

Alexandrine Bourgeois, diététicienne, collabore avec la Ville pour la composition des menus des restaurants scolaires. Chalette Place Commune est allé à sa rencontre afin qu'elle nous présente son travail.

« *Ma mission au sein de la Ville* », souligne Alexandrine, « *consiste à corriger les repas. Je participe à la commission des menus et veille à la qualité et à l'équilibre nutritionnel. J'interviens également dans l'achat des produits. Par exemple, pour la viande, je privilégie des morceaux de première qualité plutôt que des produits industriels comme les « Cordons bleus* », mais aussi les viennoiseries ou les laitages sucrés qui contiennent des graisses et sucres cachés, mauvais pour la santé. Je préconise plutôt des yogourts naturels que les enfants peuvent sucrer eux-mêmes (ou non) avec de la confiture, du sirop ou un sachet de sucre ».

Conjuguer manger avec plaisir, qualité et budget

La tâche d'Alexandrine n'est pas simple. Elle doit jongler pour trouver le juste équilibre alimentaire tout en tenant compte de ce que les enfants aiment et des contraintes budgétaires. Celles et ceux (il y en a) qui font les courses savent combien il peut être difficile d'obtenir un tel résultat.

La commission des menus : échange et pédagogie

« *Lors des commissions des menus* », précise-t-elle, « *je m'attache à tenir compte des remarques des parents, des agents de la restauration, ou des enfants qui siègent dans la commission. Il arrive également qu'une classe travaille sur un menu et, dans la mesure du possible, nous intégrerons la proposition dans la composition des repas. Au début, les réunions étaient relativement conflictuelles ; désormais l'ambiance est plus sereine. Les*

remarques des parents sont de plus en plus constructives et les notions de « aime », « aime pas » ont pratiquement disparu ». Toutefois, pour l'avenir Alexandrine souhaiterait une plus grande participation des éducateurs ; il lui semble qu'il y aurait un travail à faire de ce côté-ci. D'autant que lors de chaque réunion, la diététicienne aborde un thème différent qui peut faire écho à un questionnement ayant émergé lors de la rencontre précédente ou apporter des explications sur les sucres cachés, l'apport nécessaire en viande, en légumes, en calcium, la composition du petit-déjeuner, du goûter ou bien encore sur l'apport indispensable de crudités et de fruits crus, sources de vitamine C, informations qui peuvent être ensuite transmises aux enfants.

Vers un rééquilibrage des menus

« *Enfin, fait nouveau dans mon travail* », signale Alexandrine, « *la décision municipale de modifier les menus, en passant de 5 à 4 composants* ». Cette décision fait suite au constat, par les élus, d'un gâchis relativement élevé et d'une augmentation des déchets en conséquence, d'où une perte financière non négligeable. Mais, pour la diététicienne, ce changement n'aura pas d'impact sur l'équilibre alimentaire. « *Et puis* », s'exclame-t-elle, « *en maintenant une quantité de fibres suffisante au cours des repas, on évite le grignotage dans la journée, ce qui est très important* ». Concrètement, pour garder un équilibre alimentaire sur la journée il suffira de retirer au menu soit la crudité, soit le fruit, soit le fromage. Ainsi, si on ôte la crudité le repas se terminera par un fruit cru, si on enlève le fromage on ajoutera celui-ci au goûter ou on l'inclura dans un plat (salade, gratin...).

Brigitte Taleb

Composition de la commission « menu »

- > Deux élus
- > 5 représentants de parents d'élèves (un par groupe scolaire)
- > Une diététicienne
- > Le responsable de la cuisine centrale
- > Des représentants des agents des restaurants scolaires
- > Un agent de la cuisine centrale
- > Un ou deux représentants des enfants (quand c'est possible)
- > Un représentant des enseignants

Vivre ensemble

La Fête de Chalette les 1^{er} et 2 juin 2013 se prépare avec les associations

Trois questions à Christine Lander, adjointe à la vie associative, aux relations internationales et à la culture de Paix



La Fête de Chalette, un rendez-vous convivial

Chalette Place Commune : Quelle est la place des associations dans l'organisation de la Fête de Chalette ?

Christine Lander : Les associations y participent activement. C'est un moment privilégié pour faire découvrir leurs activités et les avantages de disposer d'un mouvement associatif dynamique. Chaque année, elles déploient beaucoup d'énergie pour faire de cette fête un moment riche et convivial.

C.P.C. : La fête de cette année est placée sous le thème du vivre ensemble et de la lutte contre toutes les discriminations. Pourquoi cette thématique ?

C.L. : C'est un choix collectif qui va dans le sens des valeurs que nous défendons depuis toujours. Nous considérons cette problématique comme essentielle. De plus en plus de gens ont du mal à vivre et souvent, dans de telles situations, on cherche des boucs émissaires : ce sont les étrangers, les femmes, les

Association des parents d'élèves des écoles du Bourg de Chalette



Présente chaque année sur la fête, l'association proposera une vente de pâtisseries et boissons au profit des écoles du Bourg, la maternelle Hurot et l'élémentaire Vivier-Boutet.

Elle demande à tous les parents, de diverses origines, de mettre la main à la pâte en proposant un mets de leur pays afin de le faire découvrir au plus grand nombre. La somme ainsi collectée sera reversée à la coopérative scolaire. Cela permettra aux professeurs d'organiser, durant l'année, différentes sorties cultu-

relles ou autres pour tous les enfants, quelles que soient leurs conditions familiales. Pour Patricia Hoste, présidente de l'association, « c'est aussi ça combattre la discrimination, permettre à tous les enfants d'avoir un accès équitable à l'éducation, à la culture, c'est agir pour une meilleure égalité des chances ».

Pour l'association, le combat contre la discrimination se pratique également par les prix proposés de ce qu'elle vend lors de ses différents rendez-vous dans l'année (loto, vente de pâtisseries, kermesse) pour que chacun puisse en bénéficier.

Patrice Avezard

pauvres, les jeunes... La Fête de Chalette est un moyen de démontrer que ces idées simplistes sont infondées.

C.P.C. : À quelques semaines de ce grand rassemblement populaire, pouvez-vous nous en dévoiler les points forts ?

C.L. : La fête est un grand rassemblement populaire qui attire un public diversifié. La Ville souhaite profiter de cette opportunité pour proposer des débats portant sur le thème de la fête, organisés en partenariat avec les associations qui proposeront des sujets et des intervenants. Le samedi, le concert de l'« Orchestre National de Barbès » (voir C.P.C. du mois de mars, page 12) précédé de celui du groupe « Ni queue ni tête », gagnant du Label Tremp 2012, sera composé de deux grands moments musicaux à ne pas manquer. Enfin, l'ensemble des services municipaux seront présents et proposeront aux visiteurs des activités diverses.

Marie-Pierre Trancy, secrétaire de l'association M.R.A.P.



Lors de la Fête de Chalette, le M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) proposera, en partenariat avec le Collectif Immigrés

du Montargois, un débat sur le projet de droit de vote des étrangers animé par un intervenant de l'association. Une exposition sur les discriminations comme l'homophobie, le sexisme ou encore le handicap sera également visible. Celle-ci sera agrémentée de photographies et de textes rappelant les articles de lois ou encore les actions à mettre en place pour lutter contre ces discriminations diverses, l'idée étant de sensibiliser les visiteurs à cette question.

Déborah Creff

Développement durable

Pourquoi trier ses déchets ?

Où vont les poubelles d'ordures ménagères quand on ne les trie pas ? Elles sont brûlées dans l'incinérateur d'Amilly, sans même que la chaleur soit récupérée ! L'incinération reste polluante (fumées comportant des dioxines et des furanes, mâchefers chargés en métaux lourds) et ne devrait constituer qu'une solution finale pour les seuls déchets qu'on ne sait pas recycler.

Trier, c'est donc **réduire la pollution** de l'air, de l'eau et des sols, mais aussi permettre d'**économiser les matières premières** servant à fabriquer les objets ; c'est aussi **réduire la quantité d'énergie et d'eau** nécessaire pour les fabriquer.

On jette deux fois plus qu'il y a 40 ans !

Chacun d'entre nous jette en moyenne 390 kg de déchets par an dans les poubelles et conteneurs de tri auxquels s'ajoutent les 200 kg qui sont apportés en déchèteries. C'est pourquoi le traitement de ces déchets et des pollutions qu'ils occasionnent coûte de plus en plus cher. Une manière de limiter ces coûts, c'est de récupérer les matières réutilisables en les recyclant... donc en triant.

Les trésors cachés de la poubelle jaune :

> **Les emballages en acier et aluminium : canettes, boîtes de conserve, aérosols...**

- En recyclant l'aluminium, on économise des ressources naturelles et 95 % de l'énergie nécessaire pour fabriquer l'aluminium de première fusion.
- L'acier (des boîtes de conserve par exemple) est facilement trié grâce à son magnétisme. Chaque tonne d'acier recyclé fait économiser 1 tonne de minerai de fer.

> **Les emballages en papier et carton fin : boîtes de céréales, de gâteaux, de briques alimentaires, de lessive...**

- Ils se recyclent une dizaine de fois pour fabriquer des cartons. Chaque tonne d'emballages en carton recyclé fait économiser 2,5 tonnes de bois.

> **Les papiers, les journaux et les revues**

- Avec 1 tonne de vieux papiers on obtient 900 kg de papier recyclé. Alors qu'il faut 2 à 3 tonnes de bois pour fabriquer 1 tonne de papier vierge.

> **Pour le plastique, les bouteilles et flacons : bouteilles d'eau, flacons de liquide...**

- Chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser 700 kg de pétrole. Avec le plastique des flacons PEHD (opaques), on fabrique des seaux, des tuyaux, des frisbees, des jardinières de fleurs... Avec le plastique PET (bouteilles transparentes), on fabrique des tissus polaires, des poils de balais, des cartes bleues...

Les trésors du conteneur vert à verre :

On y met les **bouteilles, bocaux et pots en verre** – mais pas la vaisselle, la porcelaine, la faïence qui ne se recyclent pas. Le verre se recycle indéfiniment, en étant refondu à 1500 °C. Une tonne de verre recyclé permet d'économiser 660 kg de sable et 100 kg de fioul.



Conteneurs enterrés au Château-Blanc.

Et le reste :

- **Les cartons ondulés** : si vous les rapportez en déchèterie, ils seront recyclés pour fabriquer de nouveaux cartons.
- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques** : ce sont tous les vieux frigos, ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, ... Apportez-les en déchèterie, ils seront démantelés au SMIRTOM par le chantier d'insertion ICARE.
- **Les déchets dangereux – peintures, batteries, huiles de vidange, piles, lampes fluo-compactes, cartouches d'encre, etc.** – doivent être rapportés en déchèterie pour être éliminés sans polluer.
- **Les épluchures de cuisine** vont au compost pour ceux qui ont un jardin. Même si vous ne l'utilisez pas comme fertilisant, faites un tas qui se décomposera tout seul et allègera d'1/3 la poubelle d'ordures ménagères : autant de matière organique qui retournera à la terre au lieu de partir en fumée à l'incinérateur !

Laurence Duval

Vous avez dit « tri sélectif » ?

C'est ce qu'on appelle tri, est par définition sélectif ! Parce que tous les objets sont différents, le bon geste, c'est de jeter au bon endroit sans tout mélanger !

Du côté de la radio...

Radio Chalette en direct du Printemps de Bourges.

Le Printemps de Bourges se déroulera cette année du mardi 23 au dimanche 28 avril dans le Cher. Depuis plusieurs années, Radio Chalette se mobilise pour vous faire vivre sur l'antenne les temps forts de ce festival phare de la région Centre.

Dionysos, Shakaponk, C2C, Skip the use, Orelsan... De nombreux groupes ont été interviewés l'an passé par la rédaction de Radio Chalette. Cette année, l'équipe de votre média de proximité tentera de décrocher sur place de nouvelles interviews. Les têtes d'affiches pour cette année 2013 sont M, Mika, Benjamin Biolay, Alpha Blondy, Lou Doillon, Féfé, Alexis HK, C2C, Jamie Cullum, les artistes électro Woodkid, Breakbot et Vitalic, Sexion d'Assaut, le mythique groupe de rap américain Public Enemy et bien d'autres... Ainsi, durant une semaine et en plein cœur de la ville de Bourges, 80 spectacles, 200 artistes aux genres musicaux les plus divers seront présents dans une douzaine de lieux. Le Printemps possède également son festival off avec des centaines d'artistes de rue et propose un tremplin pour les jeunes artistes. **Le Mag du samedi 27 avril sera consacré à cette 37^{ème} édition du Printemps de Bourges** et comprendra les interviews de divers artistes ; alors n'hésitez pas à rester branché sur le 89.3 !

D.C.



M, alias Matthieu Chedid, tête d'affiche du Printemps de Bourges ouvrira le festival le mardi 23 avril

Label Tresp De nouveaux groupes en compétition

La deuxième soirée de Label Tresp organisée par Radio Chalette en partenariat avec le Service culturel de la Ville aura lieu vendredi 12 avril à partir de 20 h 30 au Hangar avec cinq nouveaux groupes en lice.

Mourad est un musicien autodidacte d'Orléans qui a apprivoisé sa première guitare à 17 ans et dont le style musical est plus tourné vers la chanson française. Son premier disque s'intitule « Premiers Maux » et il se produit régulièrement en concert. **Lost on the Moon est un groupe pop rock de la Selle-sur-le-Bied** comprenant cinq musiciens et proposant des compositions abouties. **Le groupe pop rock amillois Coda**, créé il y a une quinzaine d'années, sera également présent à cette deuxième soirée du Label Tresp. Du groupe d'origine, il reste aujourd'hui uniquement le chanteur Steph accompagné par de nouveaux musiciens. **No sign, Nothing est un groupe de rock orléanais** qui s'est formé il y a deux



ans. Les quatre musiciens ont déjà joué à l'occasion d'événements caritatifs comme le Téléthon et se sont également produits dans les environs d'Orléans. **La Logique du pire** est un groupe indépendant de rock formé en 2011, venant de Courtenay. Les quatre musiciens préparent actuellement leur troisième album. Ils ont déjà joué en première partie de Lofofora, No one is innocent ou encore Les Wampas. L'entrée de Label Tresp est libre et gratuite avec possibilité de se restaurer sur place. Le public est sollicité pour voter pour son groupe favori. À noter que le troisième concert Label Tresp est prévu le vendredi 5 juillet et la finale le samedi 28 septembre. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet <http://www.labeltresp.fr/>.

Déborah Creff

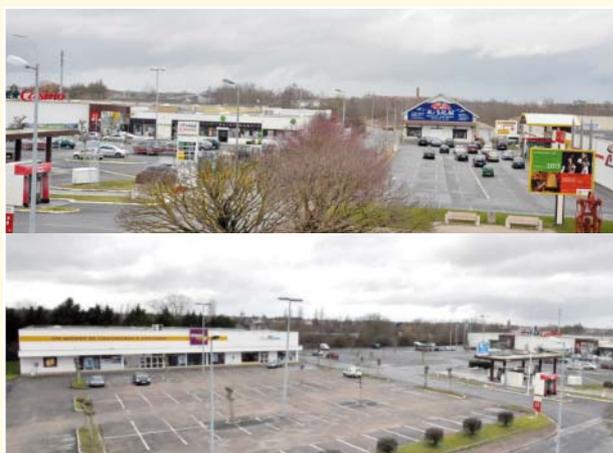
Les zones d'activité de Saint-Gobain et du Château-Blanc méritent une réelle attention et de vraies ambitions

Situées au cœur de l'agglomération, desservies par des axes routiers majeurs avec l'entrée nord prolongée par l'avenue Jean-Jaurès, les rues Nelson-Mandela et Saint-Just, la rue du Gâtinais et celle du 23 août, ces zones à vocation économique sont facilement accessibles. À cela s'ajoute un réseau de bus qui permet aux populations de s'y rendre aisément.

Autre qualité de ces zones d'activités commerciales : elles répondent en de nombreux points aux directives nationales dites du « Grenelle de l'environnement » et, par conséquent, correspondent aux critères de développement durable.

Proches des lieux d'habitation, accessibles, elles créent des liens entre les quartiers mais aussi avec les habitants des communes environnantes et revitalisent un secteur en pleine mutation.

Ces critères objectifs présentent de nombreux atouts qui devraient davantage inspirer le Conseil d'Agglomération présidé par Jean-Pierre Door, le-



quel, depuis les dernières lois de décentralisation, a la responsabilité du développement économique. Malgré les relances répétées des élus de Chalette, il est regrettable de constater que la majorité du Conseil favorise les aménagements périphériques de ce territoire et particulièrement celui du secteur d'Antibes, occasionnant des difficultés de circulation et un étalement urbain au détriment d'une recherche de centralité et d'une nécessaire densification du territoire.

Aussi, pour étayer ce dossier, nous avons rencontré Eric Pépin, Maire-adjoint au développement urbain de Chalette, ainsi que différents acteurs des zones commerciales (voir page suivante).

Bruno Ballu

> Un exemple à ne pas suivre !

L'étalement urbain épinglé par la Cour régionale des comptes du Centre-Limousin.

Dans son rapport sur la gestion 2001 – 2010 de la Communauté d'agglomération de Châteauroux, la Cour régionale des comptes a sévèrement critiqué l'étalement urbain et « l'artificialisation » des terres. « Force est de constater, écrit-elle, que le dynamisme d'étalement urbain n'est pas maîtrisé, ni à l'échelle de l'aire urbaine de Châteauroux, ni à celle de la Communauté d'agglomération ». Elle poursuit : « L'augmentation des surfaces d'activités commerciales reflète l'absence de régulation dans le domaine de

l'action publique » et de considérer que, « aujourd'hui encore, aucune réflexion précise ne semble développée pour tenter de gérer ce point clef de consommation durable tout autant que l'artificialisation inefficace d'espace ». Critiques qui pourraient être adressées à l'Agglomération montargoise qui privilégie le développement périphérique, notamment au sud, au détriment d'une densification fortement préconisée dans les chartes d'Agenda 21.

(source : la Gazette des Communes du 18 mars 2013)

BB

Rencontre avec M. Bersan, directeur du Super U

Pour le Directeur de l'enseigne Super U située dans la zone d'activité du Château-Blanc, le développement de Saint-Gobain et du Château-Blanc passe par une politique globale qui doit tenir compte de plusieurs critères.

Densifier la population sur ce secteur. Les projets d'aménagement avec l'éco-quartier en particulier, bien que trop longs selon son expression, doivent contribuer à renforcer la zone de chalandise.

Diversifier l'offre commerciale.

M. Bersan considère que dans ce secteur, il y a suffisamment de commerces alimentaires. Il conviendrait donc d'accueillir dans ces zones des commerces de services, d'habillement, de nouvelles technologies, de jardinage, etc.

Mettre en place une communication adaptée valorisant ce secteur. Pour cela, il semble urgent que les décideurs locaux soient attentifs à ne pas, comme c'est le cas aujourd'hui, privilégier le sud de l'agglomération au détriment du nord.

Sur ce point, M. Bersan a le sentiment qu'il existe entre la Ville de Chalette et l'Agglomération une sorte de « guerre de clochers », ce qui ne permet pas d'être écouté



sereinement et de porter des projets. Toujours pour le Directeur de Super U, cette situation qui lui semble figée doit être débloquée car il en va du devenir de ces zones. Ce serait un réel gâchis tant elles présentent des potentialités de développements importants.

Outre ces préconisations, M. Bersan s'étonne que les commerçants ne soient pas associés aux réflexions au niveau de l'agglomération car il estime que les commerçants peuvent, de par leur expertise mais aussi leur présence sur le terrain, être en mesure d'avancer des propositions.

Autre analyse sur la pertinence de ces zones d'activités : elles se situent au cœur de l'agglomération et, en cela, répondent aux critères de développement durable. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait que l'Agglomération Montargoise, dans le cadre du futur contrat d'agglomération qui doit être signé avec la Région, inscrive la valorisation et le développement des zones de Saint-Gobain et du Château-Blanc comme prioritaires car elles répondent aux critères de mixité et de proximité et permettent une densification du territoire.

BB

Rencontre avec MM. Sergent, Courteille et Capelle de l'association des commerçants pour le renouveau de Saint-Gobain.

Une volonté d'être co-acteurs du développement de Saint-Gobain

Pour M. Sergent, avec cette association créée en janvier 2013, il s'agit de marquer la volonté des commerçants de jeter les bases d'un projet de développement et donc de peser dans les choix qui devraient être opérés pour revitaliser cette zone d'activités. Aux yeux des commerçants, il y a un vrai sentiment d'abandon qui nuit à l'image de cette zone commerciale alors qu'elle dispose d'atouts considérables. Des terrains sont disponibles, et cette Z.A.C. bénéficie donc d'une situation centrale au cœur de l'agglomération. Pour les membres de l'association, les aménagements des abords, le fleurissement, les dessertes des bus, la signalétique doivent être repensés afin de valoriser les potentialités et, par conséquent, permettre l'implantation d'enseignes complémentaires avec une offre de services diversifiée, notamment dans l'habillement.

Pour l'heure, cette jeune association souhaite établir un

dialogue constructif avec la Communauté d'agglomération et la Ville pour faire avancer les dossiers. Pour cela, ses membres souhaitent être informés des projets à venir et pouvoir apporter leur expertise. Bref, devenir co-acteurs du développement de Saint-Gobain.

BB



M. Sergent, directeur du Casino
M. Capelle, directeur, adhérent Bricomarché
M. Courteille, pharmacien

Dossier / Les Z.A.C. de Saint-Gobain et du Château-Blanc, des atouts pour la Ville et l'Agglomération Montargoise.

Interview d'Eric Pépin, maire-adjoint au développement urbain

Le 11 février dernier, votre collègue Liliane Berthelier, membre de la commission économique de l'Agglomération, a interpellé le président Jean-Pierre Door sur l'absence d'engagement de cette collectivité en faveur du développement de la zone d'activités de Saint-Gobain. Vous êtes vice-président de l'A.M.E. ⁽¹⁾ et, à ce titre, vous participez aux commissions d'aménagement de développement économique. Pouvez-vous développer les raisons de cette prise de position des élus de Chalette ?

En premier lieu, je rappellerai que, depuis mai 2005, l'Agglomération a déclaré d'intérêt communautaire les zones d'activités de Saint-Gobain, de la Grande Prairie, du Château-Blanc et des bords du canal. L'objectif était de redynamiser ces sites, notamment celui de Saint-Gobain avec un projet d'extension afin d'y accueillir de nouvelles enseignes. Cette volonté a d'ailleurs été actée en son temps avec la signature de la charte d'urbanisme commercial qui préconisait un rééquilibrage de l'offre commerciale entre le sud et le nord de l'agglomération. Ceci répondait parfaitement aux souhaits de la Ville de Chalette. Pour aboutir à des opérations concrètes, et compte tenu de la nature des sols de Saint-Gobain, des études ont été réalisées sur la pollution des sols restés en friche. Celles-ci ont conclu que le site était compatible avec le développement d'activités économiques. Il ne restait à l'Agglomération qu'à engager certains travaux de viabilisation et à acquérir les terrains disponibles.

Or, à ce jour, force est de constater qu'aucun des engagements pris n'a été honoré, et même la signalisation des zones de Saint-Gobain et du Château-Blanc n'a pas été faite par les services de l'Agglomération. Durant toute cette période, les services de l'A.M.E. se sont attachés à développer la zone d'Antibes, avec l'implantation d'enseignes nationales, ce qui était contraire au projet de développement qui était acté par les élus de l'A.M.E.

Depuis cette fameuse interpellation, quelle a été la réaction de M. Door, président de l'Agglomération ?

Les terrains situés au fond de la Z.A.C. ⁽²⁾ de Saint-Gobain appartiennent, pour l'essentiel, à la Ville de Chalette. Alors M. Door propose, tout simplement, d'acheter ces 10 hectares à l'euro symbolique. Et, ensuite, de les confier



à un promoteur, à charge pour lui de les commercialiser. Depuis que je suis élu à l'A.M.E., ce serait la première fois qu'une commune donnerait une telle superficie, acquise au fil des ans, sans aucune contrepartie. Pour moi, cette proposition est inacceptable car j'estime que ces terrains ont un fort potentiel de développement ; encore faut-il qu'il y ait la volonté politique du président de l'A.M.E. Ce dont je doute.

Les principaux commerçants installés sur ce territoire regrettent ce qu'ils appellent une « guerre de clochers » et souhaitent être associés aux réflexions en cours. Quelle réponse leur faites-vous ?

Le blocage, et je le regrette, vient de l'Agglomération. Comme je le disais précédemment, nous constatons tous les jours que les engagements pris lors de la création de l'A.M.E. ne sont pas tenus et cette situation est très dommageable. D'autant que ces Z.A.C. situées au cœur de l'agglomération offrent de nombreux atouts : proximité des habitations, facilité d'accès, complémentarité avec les petits commerces. En cela elles répondent aux critères de développement durable. Ce qui me fait dire que si l'A.M.E. exprime une volonté de s'inscrire dans une démarche « d'Agenda 21 », il faudrait qu'elle considère ces Z.A.C. comme des opportunités pour y parvenir.

Autres sujets abordés avec les commerçants sont ceux portant sur la valorisation et l'entretien de ces Z.A.C.

Il est vrai que nous avons des efforts à fournir en matière d'entretien des espaces publics et des espaces verts. La Ville vient de lancer un marché sur les mobiliers urbains, notamment pour les abris bus. Sa mise en œuvre devrait améliorer les choses.

Je rappelle cependant que les voiries ont été déclarées d'intérêt communautaire et il appartient donc à l'Agglomération de les entretenir.

Une réunion entre la Ville et les commerçants doit se tenir dans les semaines à venir. Nous aurons ainsi l'occasion d'aborder tous ces sujets qui concernent non seulement les commerçants mais aussi la Ville en général.

Bruno Ballu

⁽¹⁾ A.M.E. : Agglomération Montargoise Et rives du Loing

⁽²⁾ Z.A.C. : Zone d'Aménagement Concerté

L'enfant entre en contact physique et affectif avec le livre dans sa petite enfance

Pour certains enfants, ce sont les adultes proches, le plus souvent les parents, qui vont leur acheter leurs premiers livres et leur raconter leurs premières histoires.

Pour d'autres, c'est aussi à la Médiathèque, à l'école qu'ils découvriront les livres et le plaisir de s'entendre lire. Contact physique et sensoriel, rien n'est indifférent : le choix du papier, la forme du livre, les dessins, la typographie, sans oublier l'odeur du livre. Il est donc important que le petit enfant puisse s'approprier le livre, s'habituer à le prendre, à le sentir, à le voir et le toucher.

L'enfant feuillette avec l'adulte le livre, il tourne les pages, s'enchant et les reconnaît.

L'enfant grandit et la lecture du livre par les adultes est importante. L'adulte va lui permettre de comprendre l'histoire en lisant les textes, en regardant le livre avec lui.

C'est tout l'aspect affectif de la relation entre l'adulte, l'enfant et le livre qui est ici fondamental pour les rapports avec le livre, et cela toute sa vie. Vous avez déjà remarqué comme l'enfant aime revenir sans cesse, toujours avec le même plaisir, sur un livre ; il aime retrouver ce même personnage avec lequel il a eu peur, il se réjouit, ce même livre le sécurise et le rassure. Dans le livre pour les tout-petits, l'image est au premier plan.

L'enfant, ne sachant pas lire, entre dans le livre par l'image.

C'est elle qui suscitera l'envie de choisir tel ou tel album, l'envie de découvrir l'histoire qu'il raconte.

C'est également l'image qui permettra à l'enfant de se remémorer l'histoire une fois seul avec le livre.

Ainsi, nos illustrateurs et auteurs jeunesse aident à suivre l'histoire.

Un auteur de livre pour enfant écrivait les mots suivants : *« Le mot livre est une chance. On le fait rimer avec vivre, avec ivre, avec rire, avec libre. En complétant avec lecture, aventure, confiture. »*

J'aime beaucoup, pas vous ?

Quentin Blake, le très grand illustrateur et auteur jeunesse, écrivait :



« ...contribuer à la création d'un livre pour enfants revenait à franchir une porte et pénétrer dans une forêt enchantée ».

Pour terminer, venez avec vos enfants dans les médiathèques, achetez des livres pour vos enfants, venez dans les salons du livre jeunesse – ils sont de plus en plus nombreux, aidez et faites vivre les librairies de vos villes qui, chaque année, disparaissent par l'achat en ligne sur Internet.

Le foisonnement de génie de l'art du livre jeunesse, sa richesse sont si multiples que je vous invite à découvrir et redécouvrir nos albums jeunesse.

Rien n'est plus précieux, plus indélébile que ce partage de mots et d'images autour d'un livre dans une intimité incomparable !

Fabrice CASIER (Section jeunesse de la Médiathèque de Chalette).

Participez nombreux aux animations de la Médiathèque et n'hésitez pas à demander un conseil au personnel

Animations Petits lecteurs

Découverte du livre à travers des albums.

- Mercredi 15 mai 2013,
- Samedi 8 juin 2013.

Animations Bébés lecteurs

Découverte du livre à travers des albums pour les tout-petits.

- Samedi 6 avril 2013,
- Mercredi 29 mai 2013,
- Samedi 22 juin 2013.

Accès libre pour les enfants, à partir de 3 ans, accompagnés par un adulte (parents, grands-parents, assistante maternelle ...), entre 10 h 30 et 11 h 30.

Sports et loisirs

Un Contrat Éducatif Local pour les 11-15 ans



Les jeunes se retrouvent à la salle de quartier du Château-Blanc.

Dans le cadre du C.E.L. ⁽¹⁾ nouvelle formule, l'État réoriente sa participation vers les 11-15 ans. C'est pourquoi, la Ville déploie de nombreuses activités, malgré une augmentation des dépenses en direction des plus jeunes en prévision de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

■ **Le collège ouvert** (qui jusque ici était limité à la 1^{ère} et dernière semaine des vacances d'été) Pour animer des actions éducatives pendant la pause du midi et servir de lien avec l'extérieur (150 jeunes concernés dans les deux collèges).

■ **Les accueils de loisirs** Trois structures accueillent les jeunes en période scolaire et pendant les vacances, au S.M.J. à Vésines, dans la salle du Château-Blanc et dans la Maison de quartier de la Pontonnerie. En 2012, 650 jeunes ont été touchés auxquels s'ajoutent ceux qui participent aux actions ponctuelles.

■ **Les actions de prévention des conduites à risques** Depuis trois ans, le Service Municipal de la Jeunesse travaille avec le

Service de Prévention Spécialisée sur ces problématiques. En 2010, deux festivals « *Musique-Prévention* » se sont déroulés (Lancy et Château-Blanc). Durant ces soirées, des stands sur la drogue, l'alcool, le tabac, le suicide, la santé permettaient aux jeunes de s'informer. Le S.M.J. a travaillé avec l'association Espace, laquelle a formé les animateurs. En 2012, quatre interventions se sont déroulées à l'école Pierre-Perret et à Vésines. Les thèmes portaient sur « *la résistance à la tentation, le mal-être et le bien-être et les possibilités pour s'en sortir* ». Enfin, pour 2013, quatre animations sont prévues au collège Pablo-Picasso et au L.P. Château-Blanc. Au collège Pablo-Picasso, ce sera la réalisation d'une vidéo avec les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, suivie d'un débat et d'un partage d'expériences. Cette acti-

tivité s'effectue en partenariat avec l'infirmière et l'assistante sociale des collèges. En mai/juin, mise en place au collège Pablo-Picasso et au L.P. Château-Blanc d'un forum-théâtre sur une dramaturgie qui sera ensuite débattue avec les élèves pour trouver une solution positive.

■ **L'ouverture des gymnases** Gymnase Paul-Éluard le jeudi de 19 h à 20 h 30 – gymnase Pablo-Picasso le vendredi de 17 h à 18 h 30, et le dimanche de 20 h à 22 h pour les 16-25 ans.

■ **Le club ado, les classes sportives** Durant toute l'année, des activités alliant le sport, la culture et l'environnement sont proposées.

⁽¹⁾ Contrat Éducatif Local

Avec les centres de loisirs, des activités, en veux-tu, en voilà

Les centres de loisirs de Chalette, Cosson et Aragon, seront ouverts durant les vacances de printemps du 13 au 29 avril. Pour l'occasion, de multiples activités seront proposées aux enfants qui les fréquenteront.

■ **Au centre Cosson**, le thème des vacances d'avril sera danse, mode et musique. Les enfants du centre créeront leur mode autour de la musique.

En ce qui concerne les sorties, sont au programme bowling pour les grands, *Goupilou* pour les moyens et visite de la ferme *Coq à l'âne* pour les petits.

■ **Du côté d'Aragon**, les activités seront elles aussi multiples.



Les inscriptions

- **lieu** : au Service enfance / scolaire en mairie - tél. : 02 38 89 59 00,
- **jours et horaires d'inscription** : du lundi au vendredi de 13h 30 à 17h 30 - le samedi de 8h 30 à 12h 30.

Un service de car desservira l'ensemble des quartiers de la ville (se renseigner au Service enfance / scolaire pour connaître les arrêts et les horaires).

Les 6/7 ans exploreront le corps humain grâce, notamment, au dessin animé « *La vie* ».

Ceux de 8 ans voyageront à travers notre galaxie afin de la découvrir. Quant aux 9 ans et plus, le travail du bois sera leur fil conducteur. À cela s'ajouteront diverses sorties : gymnases, piscine, forêt ou encore le lac.

Patrice Avezard

➔ Le Groupe des élus communistes :

Pour un moratoire contre les expulsions

Alors que la fin de la trêve hivernale vient d'être repoussée par le Gouvernement au 30 mars, les élus communistes et républicains de Chalette sont solidaires des maires du Front de Gauche qui ont réaffirmé leur opposition au non-respect du droit au logement. Nous rappelons que la ville a pris un arrêté anti-expulsions qui constitue un acte de désobéissance nécessaire. L'État ne remplit pas son rôle. Les maires seront-ils à nouveau convoqués devant le Tribunal administratif comme nous l'avons été ?

Nos administrés subissent les conséquences d'une crise qui ne leur appartient pas. Chaque jour, avec l'augmentation du chômage et de la précarité, nous sommes confrontés à une détresse humaine et psychologique

insupportable. Nos services, en lien avec les élus, réalisent avec nos partenaires un travail considérable pour trouver des solutions qui respectent la dignité des personnes. Tout doit être fait pour éviter l'expulsion pour les familles de bonne foi en difficultés sociales et financières.

Le Gouvernement doit prendre au plus vite des décisions courageuses pour garantir le droit fondamental au logement pour tous et organiser, sous l'autorité des préfets, des tables-rondes avec les représentants des associations, les bailleurs, les acteurs publics, pour créer les conditions propices à ce qu'aucune expulsion n'ait lieu.

Nous nous réjouissons que notre lutte pour la baisse de la TVA à 5 % pour le logement social ait payé. C'est un premier pas, continuons !

➔ Le Groupe des élus socialistes :

République et solidarité

Se distinguant de la fraternité comme de la charité, la solidarité est porteuse d'une double dimension, morale et pragmatique. Après 1945, un véritable Etat social se met en place et les droits sociaux vont connaître d'importants développements. La fin des Trente Glorieuses va entraîner une crise de l'Etat social. S'il enregistre de nouvelles avancées, ce dernier affronte des difficultés de financement de plus en plus aiguës.

Face à cette situation, le Gouvernement tente de mettre un terme à l'individualisme, au racisme sous couvert de tolérance et à la marchandisation des rapports humains. Lutter contre les inégalités de revenu par un système d'imposition plus juste, redéployer l'assurance chômage, développer un

accompagnement de qualité et un service public de la petite enfance, lutter contre la fraude, telles sont les vraies réponses à la question de la pauvreté. Toutes ces mesures bénéficieront aux habitants de notre commune.

La souffrance sociale n'est pas inconnue de l'actuelle majorité. Son traitement nécessite une politique cohérente et pragmatique. Les premiers révolutionnaires affirmaient déjà, à travers la Constitution de 1793, que les « secours publics sont une dette sacrée », attribuant à la société le devoir d'assurer une forme de solidarité en direction des citoyens les plus faibles.

Plus de deux siècles depuis la conception de cette noble idée, l'urgence sociale reste au cœur de l'actualité...

État civil :

Naissances :

MEUDIC Ethan
ZEJNUNI Suada
FERRAUX Yanis
LIANI Inaya
YAGBASAN Ela
DIAGANA Tislim
UCAR Selin
AKCHICHE Céline
KOUYETOSSO Grace-Michel
VINET Louna
TIGHEZZA Lina
SALLOUHI Yasmine
CANTIENI Chloé
RÉTHORÉ Mathieu
COROMINAS Liza
FIRA Hamdi
YERLICAYA Hazal
YENIDOGAN Elif
DEME Daouda

Décès :

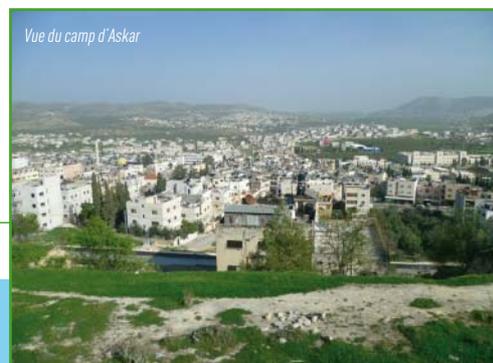
SOGNOT Madeleine Vve FOURNIER
DEREIX Marcel
GUERIN Jean-Pierre
SERRA Antonio
BESLER Cemal
THOMAS Maurice
STANICKY Marie-Thérèse Vve RAGOT
NESKOVIC Miodrag
BERNU Jeannine Vve LIORET
CHÉRON René
RUBAN Daniel

Vers un accord de coopération en Palestine

Une délégation chalettoise s'est rendue en Palestine du 10 au 16 mars 2013 afin de travailler à l'élaboration d'un protocole de coopération internationale avec les responsables du comité populaire du camp de réfugiés d'ASKAR à Naplouse en Cisjordanie. Nous reviendrons sur ce séjour dans le prochain « Chalette Place Commune ».

Cette délégation était composée de Mme Christine LANDER, Maire Adjointe aux Relations Internationales, Mme Gwenaëlle MOUTON, et de M. Frédéric PAY, directeur du Pôle « Culture de Paix ».

Cette délégation a permis de nombreuses rencontres : des membres du Consulat de France à Jérusalem et à Naplouse, des membres de l'Autorité Palestinienne, entre autres, le vice-ministre de l'intérieur en photo, de M. Michel WARSCHAWSKI, pacifiste israélien, et de Mme Fadoua KHADER, membre du Parti Populaire Palestinien.



Vue du camp d'Askar



La délégation chalettoise en compagnie de Naser Sarafî ; ancien président du Comité populaire, Hassan A. Alawi ; Vice-ministre de l'intérieur, Majed Kaled Mabrok ; Conseiller au Comité populaire

Histoire d'avant

Petite histoire de nos rues...

Lieu de passage, de rencontres et de jeux, la rue est aussi l'endroit où l'on descend pour laisser éclater sa joie ou sa colère. Elle est un élément structurant de nos villes et villages. Mais au fait, d'où émane le nom des rues ? La réponse réside dans les tourbillons historiques et politiques de notre pays.

En France, le nom des rues date du Moyen-Âge. Il était alors attribué en fonction de la situation de la voie ou du lieu qu'elles desservait (*rue du château, rue des pins...*). Puis, au fil de l'histoire, la dénomination oscille entre des figures politiques et des artistes, ou bien encore, sous la Révolution, en fonction des valeurs du moment (*place de la Liberté ou de l'Égalité*). Aujourd'hui, les appellations n'ont plus de nomenclature précise et toutes les tendances historiques se retrouvent dans les dénominations (*place de la République, rue des Déportés, rue Général-Leclerc...*).

Qu'en est-il à Chalette ?

Les archives de la Ville recèlent des informations diverses, tant sur la numérotation que sur le nom des rues. Ainsi, c'est une délibération du 3 juin 1905 qui fixe le point de départ du numérotage des maisons du Bourg à partir de la mairie et qui indique d'où les rues transversales partiront, à savoir de la rue Gambetta. Cette décision transmise au Préfet pour approbation (à l'époque, la décentralisation n'était pas de mise et le contrôle des actes s'effectuait avant leur implication) mentionnait également que la pose des numéros était entièrement à la charge des propriétaires. Le 20 juillet 1905, le Préfet rappelle à l'ordre le Maire en lui signifiant « que les communes sont tenues de payer les frais de premier établissement du numérotage des maisons ainsi que ceux de renouvellement quand il y a lieu de changer la série des numéros, et qu'en conséquence il ne pouvait approuver la délibération du 3 juin ». Aussi, les élus réunis le 25 août délibèrent à nouveau en précisant que les frais de premier établissement seront supportés par la Commune et qu'une somme de 370 francs sera inscrite au budget à cet effet.

La dénomination des rues, un acte politique ?

Concernant la dénomination des rues, il serait fastidieux de revenir sur l'origine de toutes. Limitons-nous donc à quelques faits. Ainsi, nous découvrons qu'en 1940 Chalette a été contrainte de débaptiser deux rues, en application des instructions du



Ministère de l'Intérieur du 15 mars 1940 mentionnant « qu'il y avait lieu de procéder au changement des appellations des voies publiques évoquant des noms d'hommes s'étant réclamés de la troisième internationale communiste ». Le Conseil municipal a donc dénommé la rue *Henri-Barbusse*, reliant le chemin vicinal n° 2 au chemin vicinal n° 6, située au sud de la Place Jean-Jaurès, rue *Édouard-Branly*, et la voie *Paul-Vaillant-Couturier*, reliant perpendiculairement le chemin rural du Renard à la voie ferrée, rue *Paul-Painlevé*. Heureusement, dans beaucoup d'autres cas, le choix des noms s'est réalisé plus démocratiquement. Ainsi en 1953, la plaque *Gaston Jaillon* a été modifiée sur demande de son épouse en y ajoutant la mention « déporté-résistant ». En 1958, suite à une pétition de quinze habitants du Chemin de la Fouine demandant que ce sentier récemment rénové soit dénommé *Pierre-Brossolette* ⁽¹⁾, le Conseil a émis un avis favorable. De même, c'est suite à une sollicitation du président des Anciens Déportés et Internés que la voie du lotissement « *Baticoop* », en bordure de l'avenue *Léon-Blum*, a été baptisée rue des *Déportés*. D'autres dénominations, comme celle de la rue *Hélène-Boucher*, ont fait débat. En effet, les habitants de cette voie, d'origine ukrainienne, souhaitent qu'elle soit appelée *Tarass-Chevtchenko*, grand poète ukrainien, alors que le doyen du Conseil municipal, M. Cureau, souhaitait le nom de *Hélène-Boucher*, célèbre aviatrice française. C'est ce dernier qui a eu gain de cause avec dix-huit voix pour, la proposition des riverains devant être retenue ultérieurement pour un square. Nous le voyons, la dénomination des rues n'est pas anodine.

Brigitte Taleb

⁽¹⁾ Héros de la Résistance



La numérotation des rues, un système récent

La numérotation des rues a été établie en 1805 sous Napoléon I^{er}. Les numéros des bâtiments sont laissés à l'initiative des maires et aucun système n'est imposé. Le plus répandu toutefois reste la numérotation séquentielle (numéros de rue pairs d'un côté et impairs de l'autre). Dans les zones extra-urbaines, la numérotation métrique est la plus souvent utilisée. Quant à l'origine des bis, ter et quater placés à la suite des numéros, elle est due au fait qu'une parcelle peut être amenée à être scindée en plusieurs autres.

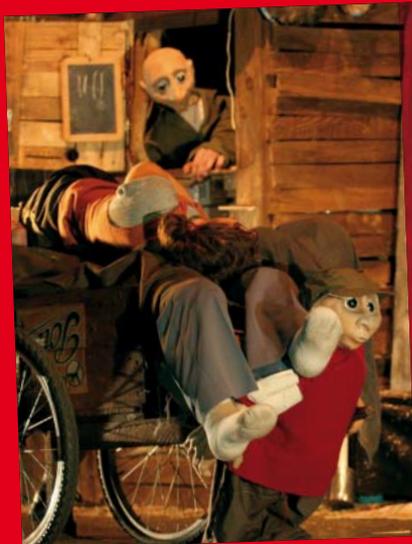
À l'affiche

Vendredi 5 et
samedi 6 avril / 20h *

« Court- miracles »

Par le Boustrophédon

Tout public
à partir de 7 ans
Durée : 70 min
Genre :
Cirque marionnette
plein : 8 € / réduit : 4 €



Un camp de rescapés.
Le gardien, les infirmiers
et les blessés ont
en commun d'avoir
provisoirement survécu
à la guerre qui se poursuit,
non loin de là...
La vie s'organise.
On inscrit les entrants,
on sectionne quelques jambes,
on fait la chasse aux rats
et on improvise un orchestre
de fortune. Parce qu'il faut
bien vivre, les marionnettes
et les humains s'entremêlent
pour parler, avec humour et
humanité, de monstruosité,
d'héroïsme et de lâcheté.
Et avec espoir...

Vendredi 12 avril / 20h30

**LABEL
TREMPE**



Entrée gratuite



Renseignements :
Tél. 02 38 93 17 96
culturel@ville-chalette.fr

*

Horaires spécial spectacle
en famille

Site internet :
www.ville-chalette.fr

Billetterie :
Vente et réservation au Service
culturel et à la Médiathèque.
Sur place, une heure avant
le début du spectacle.

Brèves

Ludothèque :

Soirée Jeux – **Vendredi 14 avril de 19 h à minuit.** Les adolescents sont invités avec leurs parents.

Pour tout renseignement : 02 38 98 64 07.

Courriel : veroniquelebrize@ville-chalette.fr

Médiathèque :

• Conférence de Guylaine Gouffier sur le jardinage au naturel suivie d'un échange avec le public **samedi 6 avril à 16 h.**

• Animation « Bébés lecteurs » : **samedi 6 avril - 10 h 30 à 11 h 30.**

• Conte pour enfants **mercredi 10 avril de 16 h à 17 h.**

Avocat conseil :

Prochaine permanence – **mercredi 24 avril** sur rendez-vous au 02 38 89 59 03 ou 59 04.

Comité de quartier du Lancy :

Réunion **mercredi 17 avril à 18 h** – Salle Henri-Barbusse.

Foire aux particuliers du Bourg :

Jeudi 9 mai de 8 h à 18 h – 2 € le mètre linéaire. **Inscription à partir du 15 avril** au service « Vie des quartiers » à la Maison des associations. Se munir d'une pièce d'identité. Tél 02 38 98 87 92.

Croisières sur le Ville de Chalette :

Croisière de deux heures (prix réduit pour les Challetois), **le dimanche 19 mai** : départ de l'escale fluviale des 3 canaux proche de la Maison de la Nature et de l'Eau. Le bateau naviguera sur le canal du Loing, avec la traversée de Cepoy. Adulte : 7 €, enfant : 5 €. Renseignements et réservations auprès de la MNE au 02 38 98 72 97.

Cartes nationales d'identité :

A compter du 2 avril 2013, l'instruction des demandes de cartes nationales d'identité ne sera plus assurée par les Sous-Préfectures mais par la Préfecture. Rien ne change pour les usagers qui peuvent continuer à déposer leur demande en mairie, **sinon que les délais d'obtention de la carte risquent d'être plus longs.** Prenez donc vos dispositions suffisamment tôt pour renouveler votre carte ou la demander. N'attendez pas le dernier moment, surtout à la veille des vacances.

Radio-Chalette :

L'émission **Kazoo** recherche des participants pour ses émissions de musique et de culture du monde le mardi matin de 9 h 30 à 11 h. Contact : 02 38 98 57 55.

